

Document A Retourner A L'adresse Suivante :

Réseau Régional De Cancérologie
Onco Nord – Pas De Calais
180 Rue Eugène Avinée – Parc Eurasanté
59120 LOOS

Contact : info@onco-npdc.fr

Site : www.onco-npdc.fr

ADHESION DES ETABLISSEMENTS MEMBRES DE DROIT * :

NOM DE L'ETABLISSEMENT TITULAIRE :

ADRESSE :

N° FINESS :

SITE WEB :

RESPONSABLE :

TEL : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ mail :@.....

**Etablissement de santé titulaire d'une autorisation en cancérologie*

ADHESION DES ETABLISSEMENTS MEMBRES NON TITULAIRES (gratuite) :

NOM DE L'ETABLISSEMENT TITULAIRE :

ADRESSE :

N° FINESS :

SITE WEB :

RESPONSABLE :

TEL : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ mail :@.....

L'établissement,.....souhaite adhérer à l'association loi 1901 régissant le Réseau Régional de Cancérologie ONCO Nord-Pas-de-Calais en tant que membre titulaire du collège (1) ou en tant que membre associé au réseau. En application des dispositions inscrites dans les statuts publiés le 12 novembre 2012 (www.onco-npdc.fr).

Vous souhaitez recevoir des informations relatives aux actualités du réseau :

Newsletter

J'autorise le Réseau ONCO npdc à diffuser mon nom en tant qu'adhérent au rés

En adhérant au réseau, vous vous engagez :

- Au respect des statuts et de la charte dont ils sont signataires (charte ci-joint à nous retourner signée)
- A ne pas utiliser notre participation directe ou indirecte à l'activité du réseau à des fins de promotion personnelle ou de publicité.
- A garantir le respect des droits des malades, leur droit à l'information, leurs droits en terme de protection des données individuelles.
- A un strict respect des règles déontologiques médicales et à une démarche qualité et d'évaluation active et transparente.
- Vous êtes invité(e) aux groupes de travail concernant votre activité professionnelle.
- Vous accédez aux documents de coordination et autres protocoles, procédures, calendriers de formation et de RCP, en ligne sur le site www.onconpdc.fr.

CHARTRE DE L'ADHERENT

Préambule

Le cancer est la première cause de mortalité dans la région, le Nord Pas de Calais se situe au 1^{er} rang des régions présentant une surmortalité par rapport à la moyenne nationale.

Les missions du RRC s'inscrivent dans une démarche nationale de coordination des acteurs en cancérologie décrite dans les circulaires DHOS/CNAMT/INCA de 2005 et 2007 issues des recommandations du plan cancer (mesure 29) en vue d'améliorer la prise en charge du patient grâce à une approche globale personnalisée et pluridisciplinaire. Cette démarche participe aux objectifs régionaux de « fluidification » du parcours rendu complexe par la multiplicité des acteurs impliqués.

Article 1- Objet de la charte d'adhésion au Réseau Régional de Cancérologie

La présente charte d'adhésion a pour objectif de garantir l'implication de tous les acteurs impliqués dans la prise en charge des patients atteints de cancer quel que soit le stade de la maladie et de leur proche. Pour y parvenir la charte décrit le cadre juridique sur lequel elle s'appuie, les membres du réseau, les principes d'adhésion et de participation au fonctionnement du réseau ainsi que les devoirs de chacun.

Article 2- Structure juridique

Il s'agit d'une association loi 1901. Conformément aux circulaires DHOS/SDO/2005/101 du 22 février 2005 organisation des soins en cancérologie et celle de DHOS/CNMT/INCA/2007/357 du 25 septembre 2007 missions des Réseau Régional de Cancérologie. Dont la déclaration a été faite en préfecture le 6 avril 2006 et paru au journal officiel le 20 mai 2006.

Article 3 : Les objectifs du Réseau Régional de Cancérologie ONCNPDC

L'objectif général du Réseau Régional de Cancérologie vise à garantir à chaque malade du cancer de la région Nord-Pas-De-Calais une équité, une sécurité, une continuité et une qualité de soins tout au long de la maladie (diagnostic, traitement, après cancer).

Cet objectif s'inscrit dans un contexte régional ayant fait de la prise en charge des cancers une priorité de santé publique visant plus précisément :

- Une équité dans l'accès aux soins
- Une prise en charge précoce.
- Une prise en charge pluridisciplinaire en lien avec le MT et les professionnels libéraux permettant d'assurer une sécurité et une continuité des soins.
- Un accès à l'innovation et à la recherche.
- Un accompagnement global et personnalisé visant à améliorer la qualité de vie des patients et de leurs proches par un accès aux Soins Oncologiques de Support (SOS)*¹ tout au long de la prise en charge

Article 4- Les missions du réseau régional de cancérologie selon la circulaire de 2007 se définissent selon 5 axes

¹ * prise en charge de la douleur, accompagnement psychologique et nutritionnel, soins palliatifs.....

Axe 1 : informer et communiquer auprès des professionnels des patients et des proches

Axe 2 : promouvoir et améliorer de la qualité des soins en cancérologie

Axe 3 : participer à la formation des professionnels

Axe 4 : évaluer les pratiques professionnelles en réseau

Axe 5 : recueillir et analyser les données régionales de cancérologie

Article 5 - Les membres du Réseau Régional de Cancérologie

Les membres titulaires du réseau sont répartis en 4 collèges

Le collège n°1 : « établissements de santé privés, centres de radiothérapie et professionnels libéraux » ;

Le collège n° 2 : « établissements publics de santé hors CHU » ;

Le collège n°3 : « CHU et centre de lutte contre le cancer » ;

Le collège n°4 : « établissements de santé privés d'intérêt collectif hors COL ».

Les membres titulaires sont les établissements autorisés en cancérologie dont l'adhésion au Réseau Régional de Cancérologie est rendue obligatoire par la circulaire DHOS/SDO/2005/101 du 22 février 2005.

Ils constituent le conseil d'administration. Ils ont la qualité de membres titulaires et décident des orientations du Réseau Régional de Cancérologie lors des Conseil d'Administrations et en Assemblée Générale.

Le référent HAD du Nord-Pas-de-Calais et celui de la ligue du Nord-Pas-de-Calais sont conviés au Conseil d'Administration en tant que membres invités et à titre consultatif.

Les membres associés du réseau

L'adhésion des membres associés (établissements, associations, professionnels) est sur la base du volontariat.

L'adhésion au réseau est gratuite pour ces membres et a pour objectif de formaliser l'implication des acteurs non membre titulaire d'établissement autorisé

Ils ont la qualité de membres à titre consultatif.

Les professionnels inscrits dans les « groupes de professionnels » et les groupes de travail thématiques

Le réseau coordonne des groupes de professionnels et des groupes de travail thématiques. Il favorise la pluridisciplinarité et la transversalité pour répondre au mieux aux objectifs d'une prise en charge globale, personnalisée permettant d'optimiser la continuité avec les professionnels de ville.

La mission première des « groupes de professionnels » est l'élaboration des référentiels régionaux reconnus et utilisés par tous sur le territoire.

Ces référentiels constituent des guides de bonnes pratiques qui fondent la décision médicale.

Les groupes de professionnels par appareil ou spécialité transversale ont vocation à être consultés pour les projets du réseau régional visant à harmoniser, homogénéiser les modalités de la prise en charge des patients : information des patients, des médecins traitants, élaboration d'outils des RCP,...

La participation des professionnels à ces groupes est libre et volontaire, elle relève d'une simple signature de la charte d'engagement au réseau.

Par groupe de travail, un coordinateur est désigné par les membres de façon consensuelle.

Les missions du coordinateur sont de :

- Présenter le travail du groupe de professionnels au conseil scientifique du réseau
- Assurer conjointement avec le secrétariat du réseau régional le fonctionnement du groupe de travail : planning et thème des réunions, validation des comptes rendus.

Le réseau régional assure l'organisation et la coordination : planning, convocation, présence, compte rendu, tenue des dates de mise à jour...

Les référentiels régionaux ou outils élaborés et validés sont diffusés par le Réseau Régional par liste de diffusion, mise à disposition sur site internet. Les collèges et groupe de travail se réuniront au moins trois fois dans l'année. Les référentiels régionaux sont actualisés au moins tous les deux ans.

Article 6- modalités d'adhésion et de coopération

L'adhésion est obligatoire pour les établissements autorisés en cancérologie.

L'adhésion des membres associés (établissements, associations, professionnels) est sur la base du volontariat.

Les membres sont signataires de la fiche d'adhésion et de la charte qu'ils s'engagent à respecter.

Les membres peuvent s'impliquer dans les travaux coopératifs du réseau par le biais d'une inscription aux collèges pluridisciplinaires thématiques ou aux groupes de travail lors d'appel à candidature.

Article 7- La qualité de membre se perd (statuts)

Démission

Décès de la personne physique

Ou exclusion prononcée par le conseil d'administration pour manquement grave ou manquement répétés aux présents statuts et de manière générale aux règles de fonctionnement du réseau ; le membre intéressé est préalablement invité à fournir

Article 8 - les engagements respectifs

Les engagements du réseau :

1. Promouvoir la pluridisciplinarité et la garantir dans les travaux régionaux
2. Elaborer et valider les référentiels régionaux de bonnes pratiques en cancérologie sur base des recommandations nationales ; les diffuser et les réactualiser.
3. Promouvoir des outils de communication communs au sein de la région
4. Mettre à disposition un dossier minimum de cancérologie commun, partagé et sécurisé (Dossier Communicant en Cancérologie)
5. Promouvoir l'accès à l'information des patients et des professionnels de santé
6. Diffuser les annuaires relatifs à l'offre de soins en cancérologie dans la région et aux réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP)
7. Aider à la formation continue des professionnels de santé
8. Promouvoir l'accès aux innovations thérapeutiques et aux essais cliniques
9. Mettre en place une démarche qualité et les méthodes d'évaluation de l'activité pluridisciplinaire
10. Diffuser annuellement le rapport d'activité du réseau régional et le tableau de bord régional

Les engagements des membres :

1. Pour les établissements autorisés, respecter leurs obligations dans la prise en charge du patient notamment :
 - La présentation du dossier du patient en RCP
 - Accepter la mise en œuvre des référentiels régionaux de bonnes pratiques élaborés par le réseau
 - L'information du patient dans le cadre du dispositif d'annonce et la remise du programme personnalisé de soins
 - L'accès aux soins de support
 - Formaliser leur partenariat avec un ou plusieurs établissements associés (convention)
 - Utiliser le dossier communicant en cancérologie afin d'échanger les informations nécessaires à la prise en charge du patient et à la continuité de ses soins.
 - Recueillir et transmettre au réseau les données relatives à l'activité de soins en cancérologie et à l'évaluation des pratiques
2. Favoriser l'accès des patients à des traitements innovants et aux essais cliniques
3. Participer aux activités du réseau régional
4. Mettre en œuvre une réelle pluridisciplinarité autour du patient du diagnostic au suivi des patients atteints d'une pathologie cancéreuse ; Informer les patients sur cette prise en charge pluridisciplinaire dans le cadre d'un réseau
5. Contribuer à l'évaluation des membres et des pratiques mises en place par le réseau

Fait à :

Le :

Signature :

Le membre Adhérent

Le Président

Pr Jacques BONNETERRE

